



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.1/2007/12
8 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets

Vingt-sixième session
Genève, 29-31 août 2007
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**DERNIERS RÉSULTATS ET ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

**RÉCAPITULATIF DES RISQUES QUE PRÉSENTENT, POUR LA SANTÉ,
LES PARTICULES PROVENANT DE DIFFÉRENTES SOURCES**

Rapport établi par l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution
atmosphérique du Centre européen de l'environnement et de la santé,
de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organe exécutif

INTRODUCTION

1. La dixième réunion de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique a eu lieu à Bonn (Allemagne), le 28 mars 2007. Dix-sept experts de 15 Parties à la Convention y ont participé, de même qu'un membre du secrétariat et que des représentants de l'OMS. M. M. Krzyzanowski (Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS) a présidé la réunion. Le présent rapport expose les résultats de la réunion et contient notamment un tour d'horizon des travaux d'un atelier sur les risques, pour la santé, des particules provenant de diverses sources, qui s'est déroulé les 26 et 27 mars 2007 à l'OMS, et des rapports émanant des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) (voir l'annexe), soumis en application du plan de travail pour 2007 établi au titre de la Convention (élément 3.8 de ce plan de travail).

2. L'Équipe spéciale a pris acte des résultats de l'Atelier Saltsjöbaden III sur la pollution atmosphérique et ses rapports avec les changements climatiques et le développement durable, qui s'est tenu du 12 au 14 mars 2007, à Göteborg (Suède). Les effets de la pollution atmosphérique et du changement climatique sur la santé ont été mis en évidence, et il a été recommandé de promouvoir une coopération étroite avec l'OMS.

I. PLAN DE TRAVAIL POUR 2007

3. Le Président a présenté les différents éléments du plan de travail pour 2007, élaboré au titre de la Convention, s'agissant de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires. L'Équipe spéciale aidait principalement l'Organe exécutif et le Groupe de travail des effets à évaluer les effets de la pollution atmosphérique sur la santé; mais elle pourrait proposer l'inclusion de nouveaux éléments dans son plan de travail. Certains représentants ont proposé de travailler sur les impacts des émissions résultant de la combustion de la biomasse et sur le transport à longue distance des émissions végétales, telles que les pollens.

4. L'Équipe spéciale a noté que les risques, pour la santé, des particules (PM) engendrées par la combustion de la biomasse étaient pris en compte dans les Directives de l'OMS sur la qualité de l'air. L'émission de PM s'accompagnait de divers effets négatifs sur la santé. Rares sont les éléments d'information qui permettent de conclure à une toxicité réduite ou modifiée par rapport à l'air des agglomérations, plus communément étudié. La combustion de biomasse, que ce soit dans les champs ou par les feux de friche, provoque parfois des épisodes de pollution prolongés, qui touchent de vastes étendues et une proportion substantielle de la population.

5. Les réductions d'émissions provenant de la végétation ne sont pas couvertes par la Convention. Les particules biogènes, par exemple les spores et les pollens, notamment lorsqu'elles sont fragmentées, peuvent exacerber les allergies et l'asthme. Elles sont à l'origine de problèmes de santé publique importants dans une bonne partie de l'Europe, et sont associées aux interactions entre le changement climatique et la pollution atmosphérique. Les particules biogènes ne sont pas prises en compte dans le modèle de transport atmosphérique élaboré dans le cadre du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), en dépit du fait qu'elles sont transportées sur de longues distances et qu'elles peuvent largement contribuer à la dissémination de particules en milieu rural et urbain. L'Équipe spéciale a recommandé de consulter les divers programmes de lutte contre les effets, ainsi que l'EMEP, en la matière.

6. Rapport d'activité annuel concernant les effets sur la santé de l'ozone (O₃) et des particules. Les résultats récents ont été examinés dans le contexte de l'étude des conclusions de l'atelier (voir la section II).

7. Rapport d'activité annuel concernant les effets sur la santé de l'O₃. L'Équipe spéciale a pris acte du projet de rapport intitulé «Risques, pour la santé, de l'ozone résultant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance». Le document a dû être révisé afin de prendre en compte les derniers résultats relatifs aux niveaux d'O₃, à la modélisation atmosphérique et aux risques pour la santé. L'Équipe spéciale s'est félicitée de la proposition de la Géorgie visant la communication de données sur les concentrations nationales d'O₃ au niveau du sol. Il a invité les autres pays de l'EOCAC à communiquer des données similaires de façon à étendre la couverture géographique.

8. Évaluation des risques, pour la santé, des «nouveaux» polluants organiques persistants (POP). L'Équipe spéciale des aspects sanitaires n'avait reçu aucune demande du Groupe de travail des stratégies et de l'examen concernant la révision de l'évaluation des risques, pour la santé, des polluants organiques persistants. Aucun travail d'évaluation du risque sanitaire n'avait par conséquent été entrepris.

9. L'Équipe spéciale a pris note de l'état d'avancement du rapport intitulé «Risques, pour la santé, de la présence de métaux lourds résultant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance». La publication de ce rapport est prévue pour la fin de 2007.

10. L'Équipe spéciale a décidé de concentrer ses efforts sur l'actualisation de l'évaluation des impacts de l'O₃ et des PM sur la santé, et a adopté son projet de plan de travail pour 2008:

- a) Établissement d'un rapport d'activité annuel concernant les effets sur la santé des particules;
- b) Établissement d'un rapport intérimaire concernant les effets de l'O₃ sur la santé;
- c) Établissement du rapport final sur les risques des métaux lourds pour la santé;
- d) Onzième réunion de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, à Bonn (Allemagne), provisoirement prévue pour mars ou avril 2008.

II. EFFETS, SUR LA SANTÉ, DES PARTICULES PROVENANT DE DIVERSES SOURCES

11. L'Équipe spéciale a pris acte des conclusions d'un atelier sur les risques, pour la santé, des PM provenant de diverses sources, tenu à l'OMS les 26 et 27 mars 2007. Le compte rendu des discussions sera publié en tant que rapport de l'OMS.

12. Les PM sont constituées d'un mélange complexe et hétérogène, dont la composition (granulométrie et propriétés chimiques) évolue avec le temps. Les particules sont le résultat des émissions de diverses sources, de la chimie de l'atmosphère et des conditions météorologiques. Les connaissances actuelles ne permettent pas de quantifier exactement ou de classer avec précision selon leur intensité les effets des particules sur la santé compte tenu de leur source ou de leurs propriétés spécifiques. Toutefois, les données disponibles laissent supposer que les particules provenant des principales sources fixes ou mobiles de combustion sont associées à des effets sanitaires graves, notamment à une hausse de la morbidité et de la mortalité dues à des affections cardiovasculaires et respiratoires. L'évaluation des risques doit porter sur les particules de taille, de source, et de composition différentes présentant des risques équivalents pour la santé. Dans ses Directives sur la qualité de l'air, l'OMS préconise l'utilisation de la concentration de masse des PM_{2,5} ou PM₁₀ comme indicateur de risque sanitaire. Une amélioration des connaissances dans ce domaine permettrait, à l'avenir, de mieux cibler les politiques de réduction des émissions et les mesures antipollution.

13. Avant de pouvoir entreprendre des études plus instructives sur les effets sanitaires des particules, il convient de décrire avec précision l'exposition des populations aux PM provenant de sources différentes. La différenciation spatio-temporelle de la composition des PM requiert des modèles de dispersion à haute résolution spatiale et temporelle, basés sur des inventaires

d'émissions précis. Or, nombreux sont les pays européens ne disposant pas de tels inventaires. Les inventaires existants souffrent de lacunes dans les données sur les émissions, notamment concernant les particules primaires, et ces lacunes nuisent à la précision des modèles de pollution atmosphérique. En outre, la rareté des données de surveillance des émissions de particules par constituant empêche la validation des modèles. L'analyse des impacts sanitaires durant les épisodes de forte pollution, souvent caractérisés par une composition différente de celle des périodes normales, peut être réalisée en recourant à des modèles de rétrotrajectoire pour identifier l'apport individuel de différentes sources. Ces modèles, de même que d'autres méthodes, pourraient faire apparaître l'évolutions des propriétés toxiques des PM transportées à longue distance, par exemple les poussières transportées par le vent depuis le Sahara.

14. L'Équipe spéciale a pris note de la récente étude des effets sanitaires des PM, qui s'inscrivait dans le cadre de l'actualisation mondiale des Directives de l'OMS sur la qualité de l'air, et des résultats récents mais non publiés des travaux de recherche menés en Europe et aux États-Unis. L'exposition prolongée à la pollution atmosphérique aboutit non seulement à des conséquences extrêmes, telles que les décès, mais contribue également au développement des maladies. L'attribution de ces phénomènes à des caractéristiques particulières des PM demeure limitée par manque de données pertinentes concernant l'exposition. Toutefois, certains résultats laissent entrevoir des niveaux de toxicité différents des éléments constitutifs des particules pour un indicateur sanitaire donné, ainsi que des différences dans les effets observés. Par exemple, des études subchroniques de certains animaux exposés aux particules ambiantes ont révélé des effets cardiopulmonaires graves, ainsi que des réactions inattendues au niveau du foie et du cerveau. De nouvelles études devraient porter sur des effets autres que ceux qui sont traditionnellement mesurés.

15. Des effets sanitaires négatifs ont également été observés pour différentes fractions granulométriques de l'ordre de PM_{10} . Il semble que les particules grossières nuisent principalement aux voies aériennes et aux poumons, tandis que les particules fines affectent le système cardiovasculaire. Les particules ultrafines pourraient aussi migrer, via le système pulmonaire, vers d'autres organes tels que le foie, la rate ou le cerveau, ou vers le placenta et le fœtus. Cette observation n'a révélé aucune répercussion sur la santé.

16. Les différences de propriétés chimiques des PM semblent induire des risques relatifs distincts en fonction de la masse des particules. Différentes propriétés peuvent être associées à différents effets. Dans la plupart des cas, les études reposaient sur des indicateurs d'exposition obtenus à partir de propriétés chimiques uniques des particules; en conséquence, les constituants pour lesquels des effets sur la santé ont été observés (teneur en sulfates, par exemple) pourraient fournir des indications concernant des substances non mesurées (métaux lourds). Il a été établi que les émissions résultant du transport routier entraînaient un ensemble d'effets sur la santé, notamment des impacts sur le système cardiovasculaire et le système respiratoire, et une hypersensibilité aux allergènes à l'air libre.

17. Le potentiel oxydant des particules était considéré comme une hypothèse plausible expliquant la toxicité des PM. Plusieurs études *in vitro* ont montré que les PM dotées d'un fort potentiel oxydant étaient en même temps très actifs dans la réduction des antioxydants, ce qui tend à indiquer une action des métaux de transition et des composés organiques oxydés. Les PM émises par le transport routier semblent exercer une forte activité d'oxydation. Plusieurs études

ont indiqué que les métaux de transition jouaient un rôle important dans l'augmentation de la dangerosité des PM.

18. Bien que les aérosols inorganiques secondaires aient un pouvoir toxique moindre en laboratoire, les études épidémiologiques ont montré l'impact des sulfates et des nitrates sur les différents paramètres sanitaires. Dans l'air ambiant, cette fraction peut agir comme vecteur d'autres substances ou comme substitut aux PM émises lors de l'emploi de combustibles contenant du soufre. Au niveau local, les polluants gazeux connexes, tels que les dioxydes d'azote, peuvent révéler la présence de sources de PM. Il a été estimé que l'utilisation de marqueurs et de substituts de sources spécifiques de particules était importante pour mieux comprendre les interactions complexes entre les particules et les différents effets sanitaires, ainsi que les signes précoces de maladie.

19. Les recherches concernant les effets, sur la santé, de l'exposition aux PM provenant de diverses sources ont des répercussions sur la réglementation en matière de pollution atmosphérique et de santé publique. Un programme de recherche intensif et correctement ciblé serait justifié. De tels programmes sont actuellement en cours d'exécution au niveau national et au niveau des États aux États-Unis. Ainsi, par exemple, le Health Effects Institute a récemment lancé un important programme intitulé «National particle component toxicity initiative (NPACT)». Ce programme comporte des études épidémiologiques et toxicologiques intégrées sur les effets des maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques et aiguës, réalisées à partir de données sur la qualité de l'air tenant compte des constituants et caractéristiques spécifiques des particules sur de nombreux sites. Des études similaires, basées à la fois sur des données relatives à la qualité de l'air en fonction de sources spécifiques, sur des études épidémiologiques et sur une analyse toxicologique, doivent être menées en Europe. La surveillance de la qualité de l'air doit comporter la spéciation des particules et une répartition par source avec une haute résolution dans le temps et l'espace. Des études permettant d'évaluer les effets d'interventions telles que la mise en œuvre de mesures de lutte contre la pollution ou d'urbanisme («études de suivi») pourraient apporter en temps voulu des éléments d'information importants.

III. ACTIVITÉS DES PAYS DE L'EOCAC EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES SANITAIRES DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

20. Les experts des pays de l'EOCAC, représentés à la réunion par l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et Moldova, ont présenté leurs activités nationales en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Si des progrès ont été faits dans certains pays en ce qui concerne la surveillance de la qualité de l'air, un certain nombre de sources de difficultés demeurent, telles que les industries très polluantes qui utilisent des moyens techniques obsolètes et des méthodes de réduction de la pollution inefficaces. Les représentants ont également souligné qu'un appui financier était nécessaire pour moderniser le matériel et les méthodes de surveillance de la qualité de l'air. Ils ont également demandé un renforcement de la coopération, de la formation et de l'assistance technique, dans le but de créer des capacités d'évaluation des effets sanitaires, des impacts économiques et des cadres législatifs de protection de la santé humaine.

21. L'Équipe spéciale s'est félicitée de la bonne participation des pays de l'EOCAC et a pris acte des informations communiquées par les experts de cette région (voir l'annexe ci-après). Elle a également pris note du programme mis en œuvre par l'OMS pour aider les pays à évaluer les risques sanitaires de la pollution atmosphérique et surveiller les émissions de PM, responsables d'une part importante des incidences sanitaires de la pollution atmosphérique dans les pays de l'EOCAC.

Annexe

Rapports soumis par les experts d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale concernant les activités de leurs pays en matière de lutte contre la pollution atmosphérique

I. ARMÉNIE

1. Les concentrations maximales autorisées de 389 polluants atmosphériques ont été approuvées en 2006. La réglementation technique relative aux normes régissant les émissions atmosphériques et les méthodes de contrôle de la pollution a été adoptée en 2007. Elle fixe les modalités de la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air, et des méthodes de mesure des oxydes de soufre et d'azote sont en cours de mise au point.
2. Depuis 2003, «Armecomonitoring», organisme relevant du Ministère de la protection de l'environnement, met en œuvre un programme de surveillance de la qualité de l'air. On dénombre actuellement 13 sites de surveillance de la qualité de l'air, dont cinq à Erevan. Ce sont en tout 11 polluants, dont les poussières, le monoxyde de carbone (CO), l'O₃, ainsi que les oxydes de soufre et les oxydes d'azote (NO_x) qui sont analysés. Les niveaux de pollution sont largement supérieurs aux normes nationales en matière de qualité de l'air.
3. La qualité de l'air des villes arméniennes est amoindrie par les émissions de gaz d'échappement des véhicules à moteur, dont le nombre a rapidement augmenté ces dernières années. Pour la plupart, les véhicules sont anciens, ne sont pas équipés de dispositifs antipollution et sont mal entretenus. Des plans d'action ont été engagés pour réduire les émissions des véhicules et renforcer la surveillance en la matière.
4. L'Inspection nationale de l'hygiène et de la lutte contre les épidémies a mené une étude auprès des habitants des rues où le niveau de pollution est le plus élevé à Erevan en 2005. Cette étude a révélé une forte incidence des maladies respiratoires (42 % des adultes et 64 % des enfants), des troubles cardiovasculaires (24 % des adultes et 2 % des enfants), et des allergies (10 % des adultes et 17 % des enfants).

II. AZERBAÏDJAN

5. La surveillance de la qualité de l'air fait partie intégrante du système public de surveillance de l'environnement et des ressources minérales de la République azerbaïdjanaise. Elle se caractérise par un réseau de 27 sites répartis dans huit villes industrielles, et couvre 18 polluants, y compris les poussières, la suie, le mercure (Hg), le CO, les oxydes de soufre, les composés azotés et les composés organiques volatils (COV). La surveillance du manteau nival est réalisée sur quatre sites pour 11 indicateurs. Un système global automatisé de surveillance de la qualité de l'air est en phase de développement sur la période 2006-2010.
6. Les informations collectées par ce système de surveillance sont transmises aux autorités compétentes. Elles sont utilisées pour évaluer la qualité de l'air dans les grandes villes industrielles et prendre les décisions qui s'imposent en ce qui concerne le développement industriel, l'installation de nouveaux équipements techniques, la construction de nouveaux bâtiments et la réglementation des transports interurbains.

7. Les petites sources de pollution atmosphérique contribuent à l'augmentation des niveaux de concentration de polluants spécifiques (MP₁₀, MP_{2,5}, hydrocarbures aromatiques et métaux lourds). Les projets en cours portent notamment sur la surveillance mobile le long des oléoducs et des gazoducs qui traversent le pays, et sur une surveillance de fond de la pollution atmosphérique transfrontière.

III. BÉLARUS

8. La législation environnementale régit la gestion et la surveillance de la qualité de l'air. Un programme spécial de développement du système national de surveillance de la qualité de l'environnement a été adopté pour la période 2006-2010.

9. La surveillance porte sur 17 villes et couvre 67 % de la population urbaine. Les données sont collectées sur 58 sites et prennent en compte 39 polluants, soit de 7 à 32 substances selon le site. L'O₃, les MP₁₀, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les composés organiques volatils sont surveillés depuis 2005. Une surveillance de fond est réalisée dans la réserve biosphérique de Berezinsky pour le CO, les composés du soufre, les oxydes d'azote (NO_x), l'O₃, toutes les matières en suspension, les MP₁₀, le plomb (Pb) et le cadmium (Cd). Il existe deux stations automatiques (pour le CO, le SO₂, les NO_x, l'O₃, les MP₁₀, le benzène et les COV), et sept analyseurs automatiques (pour le CO, le SO₂, les NO_x, l'O₃). Cinq dispositifs de surveillance mesurent également les MP₁₀. Le matériel de laboratoire comprend des chromatographes en phases liquide et gazeuse, ainsi que des spectromètres à absorption atomique. Les informations recueillies sont transmises à intervalles réguliers au Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement par le biais du centre principal d'information et d'analyse. Les rapports analytiques annuels peuvent être consultés sur le site Web (www.ecoinfoby.net).

IV. GÉORGIE

10. La première source de pollution atmosphérique en Géorgie est le transport routier, principalement dans les grandes villes, suivi de la combustion d'énergie et de l'industrie. La croissance de la population urbaine en Géorgie a eu des effets néfastes sur l'environnement des villes, notamment en raison des effets de la pollution atmosphérique. Elle s'est également traduite par un bruit excessif et un engorgement du trafic, une réduction des espaces verts, et une dégradation des bâtiments et monuments historiques. Le nombre de véhicules, âgés pour la plupart de 10 à 15 ans, ne cesse de croître. L'insuffisance des contrôles de la qualité des carburants et l'inefficacité de la gestion du trafic routier nuisent aussi à la qualité de l'air. Les transports en commun, quoique insuffisants, s'améliorent progressivement.

11. Actuellement, le système de surveillance comprend 11 sites répartis dans les grandes villes. Les polluants analysés sont les poussières, le CO, les NO_x, le SO₂, le dioxyde de manganèse et le sulfure d'hydrogène, et des mesures sont effectuées trois fois par jour. Il n'existe aucun matériel de surveillance pour les MP₁₀ ou l'O₃. La collaboration entre les divers secteurs pour évaluer et gérer la qualité de l'air mériterait d'être développée.

12. L'amélioration de la qualité de l'air en Géorgie passe par une meilleure maîtrise des émissions des véhicules, la mise en œuvre de normes de qualité sur les carburants et la

promotion d'un entretien plus suivi et d'un meilleur état technique des véhicules. Des mesures non techniques doivent également être prises, notamment pour améliorer la gestion de la demande de transport et l'aménagement urbain.

V. KAZAKHSTAN

13. Des mesures de la pollution de l'environnement sont effectuées depuis 1972. Le Centre de surveillance de la pollution de l'environnement, qui est aussi chargé de la surveillance de la qualité de l'air, a été reconstitué dans le cadre de la structure du Kazhydromet en 2000. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air se compose de 47 postes fixes répartis dans 20 localités. La liste des polluants couverts a été établie en tenant compte du volume et de la composition des émissions atmosphériques ainsi que des résultats des études préliminaires sur la pollution atmosphérique. Les polluants contrôlés sont au nombre de 16, et comprennent notamment les poussières, les composés du soufre, le CO, le dioxyde d'azote, le fluorure d'hydrogène, le sulfure d'hydrogène et les métaux lourds. Le réseau est appuyé par des laboratoires se trouvant à Almaty et dans les centres hydrométéorologiques régionaux.

14. Le développement de la gestion de la qualité de l'air bénéficie largement du projet de la CEE intitulé «Renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application des techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale» (CAPACT) (site Web: www.unece.org/ie/capact), qui est consacré à la mise en œuvre de la Convention. Ce projet est réalisé en collaboration avec les autorités des pays d'Asie centrale en charge de l'énergie et de l'environnement. Une station de surveillance EMEP doit être créée dans le cadre de ce projet. Un programme national de gestion de la qualité de l'air a été instauré pour permettre la mise en œuvre de certains des protocoles de la Convention au Kazakhstan entre 2008 et 2010.

VI. KIRGHIZISTAN

15. La République kirghize a adhéré, au cours des dernières années, aux principales conventions relatives à la protection de l'environnement. La pollution dans le pays est principalement causée par le secteur énergétique, la construction, les services publics, les industries extractives et de transformation, le secteur privé et les transports. Les véhicules roulent encore à l'essence au plomb.

16. Une surveillance systématique par station fixe est réalisée sur 14 sites répartis dans cinq villes (Bichkek, Cholpon-Atam, Kara-Balta, Och et Tokmok). Les prélèvements sont adaptés à chaque site, en fonction de l'emplacement, de la proximité des sources d'émissions et de la composition des rejets. Parmi les polluants mesurés figurent les oxydes de soufre et d'azote, l'ammoniac et le formaldéhyde. Les prélèvements ont lieu trois fois par jour. Auparavant, les poussières étaient également mesurées, mais cette activité a dû être interrompue en 2000, faute de moyens financiers. L'O₃ n'est pas mesuré.

17. Les niveaux de pollution atmosphérique sont exprimés en unités de concentration maximale autorisée. Les informations sont communiquées mensuellement aux différents ministères et départements concernés. Des rapports mensuels et annuels sur la pollution atmosphérique dans les agglomérations sont publiés sur deux sites Web (<http://www.meteo.ktnet.kg> et <http://www.ecokg.caresd.net>).

VII. MOLDOVA

18. L'Inspection nationale de l'environnement est responsable de la surveillance des émissions atmosphériques à partir de 710 sources. Le Centre national scientifique et expérimental de médecine préventive du Ministère de la santé réalise une surveillance de la qualité de l'air dans des espaces protégés des régions industrielles. L'Institut national d'écologie et de géographie mène des travaux de recherche et d'évaluation des effets des émissions d'origine industrielle sur la qualité de l'air. Il s'attache également à appliquer les techniques les plus modernes et les normes internationales à l'échelon national.

19. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air relevant du Service d'hydrométéorologie se compose de 17 stations de surveillance réparties dans cinq villes industrielles: Chisinau, Balti, Ribnita, Tiraspol et Bender. Une station de surveillance de fond à Leovo doit assurer la surveillance de la qualité de l'air conformément aux normes EMEP (niveau 1) à partir de 2007. À Rezina, une autre station de surveillance de fond réalise des prélèvements automatiques de MP et de O₃.

20. Les normes nationales en matière de qualité de l'air et la surveillance de la qualité de l'air doivent être adaptées aux normes internationales. Le respect des procédures internationales appelle une modernisation de la stratégie de surveillance, une refonte du réseau de surveillance et une modernisation de l'équipement et des laboratoires. La surveillance devra aussi couvrir les MP et l'O₃. Il convient également de développer l'effort d'information du public concernant la qualité de l'air et les effets de la pollution sur la santé.
